

Handicap et études supérieures

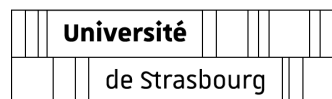
Tout ce que vous souhaitez savoir sur l'accompagnement des étudiant/e/s handicapé/e/s à l'Université



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



JPO le samedi 17 février 2024

DU SECONDAIRE AU SUPERIEUR

Dominique BERNE

Service académique d'information et
d'orientation

Rectorat de l'Académie de Strasbourg



*L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement du site **Parcoursup.gouv.fr** :
respect du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)
version 4 et de la Charte internet de l'Etat*

Des informations, des ressources à disposition des candidats

The screenshot shows the Parcoursup website header and a navigation menu. The header includes the French Republic logo and the Parcoursup logo with the tagline 'Entrez dans l'enseignement supérieur'. Navigation links include 'Calendrier 2024', 'Carte des formations', 'FAQ et Ressources', and 'Me connecter'. A secondary navigation bar contains 'Découvrir Parcoursup', 'Construire son projet d'orientation', 'Trouver une formation', 'Candidater sur Parcoursup', and 'Préparer sa vie étudiante'. The 'Découvrir Parcoursup' link is circled in red. Below the navigation is a blue banner with an information icon and two steps: 'Étape en cours du 17 janvier au 14 mars' with the link 'Je m'inscris pour formuler mes vœux' and 'Prochaine étape du 14 mars au 3 avril' with the link 'Je complète mon dossier et confirme mes vœux'. Below the banner is a section titled 'Parcoursup : comment créer son dossier?' next to a photo of a smiling woman.

Une rubrique « Candidat en situation de handicap » permet de répondre à de nombreuses interrogations

Des informations, des ressources à disposition des candidats



parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

📅 Calendrier 2024

📍 Carte des formations

📖 FAQ et Ressources

👤 Me connecter

Découvrir Parcoursup ^

Construire son projet d'orientation v

Trouver une formation v

Candidater sur Parcoursup v

Préparer sa vie étudiante v

Fermer x

Découvrir Parcoursup

Parcoursup, c'est quoi ?

Qui est concerné par Parcoursup ?

Le vrai du faux de Parcoursup

Parcoursup au service des candidats en situation de handicap

Quels dispositifs pour renforcer l'égalité d'accès dans l'enseignement supérieur ?



Parcoursup, c'est quoi ?

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.



Parcoursup au service de candidats en situation de handicap

Vous êtes en situation de handicap ou présentez un trouble de santé invalidant et souhaitez poursuivre des études supérieures ? Bien sûr, c'est possible !



Des informations, des ressources à disposition des candidats

The screenshot shows the top navigation bar of the Parcoursup website. On the left, there is the logo for the République Française (Liberté, Égalité, Fraternité) and the Parcoursup logo with the tagline 'Entrez dans l'enseignement supérieur'. To the right of the logo are links for 'Calendrier 2024', 'Carte des formations', 'FAQ et Ressources' (highlighted with a red circle), and 'Me connecter'. Below the navigation bar is a horizontal menu with five items: 'Découvrir Parcoursup', 'Construire son projet d'orientation', 'Trouver une formation', 'Candidater sur Parcoursup', and 'Préparer sa vie étudiante'. A dark blue banner below the menu contains two steps: 'Étape en cours du 17 janvier au 14 mars' with the link 'Je m'inscris pour formuler mes vœux' and 'Prochaine étape du 14 mars au 3 avril' with the link 'Je complète mon dossier et confirme mes vœux'. At the bottom of the banner is a large image of a smiling woman. Below the banner, the text 'Parcoursup : comment créer son dossier?' is displayed.

Une rubrique « Candidat en situation de handicap » permet de répondre à de nombreuses interrogations

Des informations, des ressources à disposition des candidats



Foire aux questions

- Fonctionnement de Parcoursup
- Candidats Parcoursup**
 - Qui est concerné par Parcoursup
 - Étudiants internationaux
 - Étudiants en réorientation
 - Sportifs de haut niveau
 - Candidats en situation de handicap
 - Bacheliers professionnels

Candidats Parcoursup

Qui est concerné par Parcoursup →	Étudiants internationaux →	Étudiants en réorientation →
Sportifs de haut niveau →	Candidats en situation de handicap →	Bacheliers professionnels visant un BTS →

Des informations, des ressources à disposition des candidats

The screenshot displays the Parcoursup interface for the Lycée Monge. At the top, the République Française logo and the Parcoursup logo are visible, along with navigation links for 'Calendrier 2024', 'FAQ et ressources', and 'Me connecter'. Below the search bar, the page title 'Lycée Monge' is shown. The main content area features the text 'PUBLIC' and 'Lycée Monge (Charleville-Mézières - 08) BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client (Statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première)'. A 'FORMATION SÉLECTIVE' tag is also present. To the right, there are sharing options. At the bottom, a horizontal menu contains six icons with corresponding text: 'Découvrir la formation et ses caractéristiques', 'Comprendre les critères d'analyse des candidatures', 'Consulter les modalités de candidature', 'Accéder aux chiffres clés de la formation', 'Connaître les débouchés', and 'Contacter et échanger avec l'établissement'. The last option is circled in red.

Sur la fiche de chaque formation, les candidats accèdent aux coordonnées d'un référent handicap permettant d'échanger avec l'établissement en amont de la saisie des vœux

Des informations, des ressources à disposition des candidats

Établissement

Lycée Monge (Public)
2 avenue de Saint Julien
08000 Charleville-Mézières
Téléphone de l'accueil : 03.24.52.69.69
<https://lyc-monge.monbureaunumerique.fr/>

Informations supplémentaires

Le lycée Gaspard MONGE, est un établissement de centre ville situé au cœur de MEZIERES, comptant environ 550 élèves et étudiants. Il propose des formations générales et technologiques tertiaires de la seconde au Brevet de Technicien Supérieur. Les salles de classes sont toutes équipées de manière à utiliser l'informatique dans les apprentissages (TNI, VPI, vidéo-projecteurs).

Les sections sportives football et basket, la danse, et la classe défense sont également présentes et viennent renforcer l'offre de l'établissement.

Le plurilinguisme est au cœur des préoccupations et l'engagement international du lycée lui a valu d'obtenir le label Euroscol 4 langues vivantes : Anglais, Allemand, Espagnol et Italien LVC Italien
Classe ABIBAC : délivrance simultanée du baccalauréat français et de l'Abitur (bac allemand) Sections européennes en Allemand et en Italien
Projet Erasmus + Des mobilités et voyages à l'étranger

Rechercher une personne avec qui échanger

Sur l'accompagnement pour les situations de handicap

Possibilité d'aménagement de la scolarité pour les personnes en situation de handicap.
Réfèrent handicap : herve.villiere@ac-reims.fr

Sur la formation et son organisation

Contact pour les questions administratives :
secretariat-bts.monge@ac-reims.fr
Contact du responsable pédagogique :
herve.villiere@ac-reims.fr



possibilités pour faire connaître sa situation
via son dossier candidat



Étape en cours du 17 janvier 2024 > 14 mars 2024 > 3 avril inclus
Je m'inscris pour formuler mes vœux

Prochaine étape du 30 mai 2024 au 11 juillet 2024
Je reçois les réponses des formations et je décide

Mon profil

Ma scolarité

Mes vœux

Dossier

Scolarité

Baccalauréat

Bulletins scolaires

Scolarité 2023/2024

Les champs marqués d'un astérisque* sont obligatoires.

2023/2024

2022/2023

2021/2022

2020/2021

2019/2020

2018/2019

Éléments liés à ma scolarité

Cette rubrique est facultative. Elle vous permet de saisir les informations que vous jugez importantes de faire connaître aux établissements qui examineront votre dossier : il peut s'agir de stages, d'année à l'étranger, de problèmes de santé, de problèmes familiaux ou de tout autre événement qui aura affecté durablement votre scolarité et dont vous souhaitez faire part.

0 / 3500 caractères

Enregistrer

Annuler

1ère possibilité

Indiquer sa situation dans l'onglet dédié (scolarité 2023/2024).

Cette information sera visible par chacune des formations demandées.



Étape en cours du 17 janvier 2024 > 14 mars 2024 > 3 avril inclus
Je m'inscris pour formuler mes vœux

Prochaine étape du 30 mai 2024 au 11 juillet 2024
Je reçois les réponses des formations et je décide

Mon profil

Ma scolarité

Mes vœux

Dossier

Identification

État civil

Coordonnées

Mot de passe

Adresse e-mail

Représentants

Bourses

Handicap / Besoins
spécifiques

Sportif / Artiste

Activités et centres
d'intérêt

Activités et centres d'intérêt



Dans cette rubrique, vous pouvez faire part aux formations de vos activités et centres d'intérêt afin qu'elles puissent les prendre en compte lors de l'examen des vœux.

Cette rubrique n'est pas obligatoire mais nous invitons chaque candidat à la compléter.

Vous pouvez la compléter de suite ou plus tard.

Elle est modifiable jusqu'au 3 avril 2024 (23h59, heure de Paris).

Cette rubrique vous permet de parler de vous et de mettre en avant des qualités qui ne transparaissent pas dans vos bulletins scolaires. C'est un atout supplémentaire pour votre dossier.

Vous pouvez y mentionner des expériences ou des projets d'engagement menés dans votre lycée ou en dehors, des activités péri- ou extra-scolaires, des stages ou des emplois, toute pratique culturelle ou sportive, des participations à des concours ou votre engagement au sein d'un dispositif d'ouverture sociale (cordées de la réussite, parcours d'excellence). Toutes les expériences comptent et peuvent être valorisées.

Vous pouvez faire état de diplômes, d'attestations, de certifications. Dans ce cas, vous devrez pouvoir en justifier, à la demande de la formation, au moment de l'inscription administrative dans l'établissement choisi.

2ème possibilité

Faire référence à la situation de handicap, si cela s'y prête, dans la rubrique « Activités et centres d'intérêt ».

Cette information sera visible par chacune des formations demandées.



Étape en cours du 17 janvier 2024 > 14 mars 2024 > 3 avril inclus
[Je m'inscris pour formuler mes vœux](#) [↗](#)

Prochaine étape du 30 mai 2024 au 11 juillet 2024
[Je reçois les réponses des formations et je décide](#) [↗](#)

[Mon profil](#)

[Ma scolarité](#)

[Mes vœux](#)

[Dossier](#)

Identification

État civil

Coordonnées

Mot de passe

Adresse e-mail

Représentants

Bourses

**Handicap / Besoins
spécifiques**

Sportif / Artiste

Activités et centres
d'intérêt

Besoins spécifiques

La fiche de liaison permet au candidat qui le souhaite de faire connaître ses besoins et les aménagements dont il a bénéficié pendant sa scolarité de manière à permettre à la formation qu'il a choisie et qui va l'accueillir de préparer en amont son arrivée et l'organisation de ses études.

Cette fiche vous concerne si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes concerné par une situation de handicap ou un trouble de santé invalidant ;
- Vous bénéficiez, dans l'établissement d'enseignement dans lequel vous êtes inscrit, d'aménagements ou d'adaptations pédagogiques, de cursus ou d'examens ;
- Vous avez dans votre établissement de scolarisation un PPS (Plan Personnalisé de Scolarisation), un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui est mis en place.

Vous pouvez remplir cette fiche de liaison en deux temps :

1. Entre le 17 janvier 2024 et le 3 avril 2024, lors de votre inscription, vous pouvez renseigner une version courte de la fiche de liaison qui vous permet de faire connaître votre situation.

Cette fiche pourra être utile, si à partir du 30 mai 2024, compte tenu de vos besoins spécifiques et parce que les

3ème possibilité

Renseigner « **la fiche de liaison** ». Il s'agit d'un questionnaire en ligne permettant de renseigner des besoins spécifiques. Cette fiche n'est pas transmise aux formations postbac lors de l'étude du dossier.

Le candidat peut faire le choix de la transmettre volontairement aux formations en amont ou après la sélection sur dossier.

Cette fiche est accessible à la CAES (commission académique d'accès à l'enseignement supérieur).

Fiche de Liaison

Les champs marqués d'un astérisque* sont obligatoires.

1 - Avez-vous déjà bénéficié d'aménagements dans le cadre d'une formation et/ou pour la passation des examens ou toute épreuve d'évaluation (PPS : Plan Personnalisé de Scolarisation, PAI : Projet d'Accueil Individualisé, PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé, PAEH : Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en situation de Handicap en université ou en école d'enseignement supérieur) * ?

Oui

Non

2 - Actuellement, dans la vie quotidienne, avez-vous des besoins :

D'aides humaines pour les gestes de la vie quotidienne ?

Oui

Non

D'accompagnement par un service médico-social ou par des professionnels libéraux ?

Oui

Non

Spécifiques pour le transport ?

Oui

Non

Spécifiques pour le logement ?

Oui

Non

Spécifiques pour la restauration ?

Oui

Non

Spécifiques liés à des soins (soins infirmiers, kinésithérapie, traitements) ?

Oui

Non

Étape en cours du 17 janvier 2024 > 14 mars 2024 > 3 avril inclus
Je m'inscris pour formuler mes vœux

Mon profil Ma scolarité Mes vœux

Identification

État civil

Coordonnées

Mot de passe

Adresse e-mail

Représentants

Bourses

Handicap / Besoins spécifiques

Sportif / Artiste

Activités et centres d'intérêt

Besoins spécifiques

La fiche de liaison permet au candidat de bénéficier pendant sa scolarité de services en amont son arrivée et l'organisation de sa formation.

Cette fiche vous concerne si vous :

- Vous êtes concerné par une situation de handicap ou un trouble de santé invalidant.
- Vous bénéficiez, dans l'établissement, d'adaptations pédagogiques, de services de soutien ou d'accompagnement.
- Vous avez dans votre établissement un référent handicapé.

Vous pouvez remplir cette fiche de liaison :

- Entre le 17 janvier 2024 et le 3 avril 2024, via Parcoursup.

Cette fiche pourra être utile, si vous êtes concerné par une situation de handicap ou un trouble de santé invalidant.

Toujours dans cette rubrique, les candidats accèdent à un flyer dédié au handicap et à un tuto vidéo



Renseigner sa fiche de liaison pour préparer la rentrée dans les meilleures conditions

La fiche de liaison est utile si vous êtes concerné par une situation de handicap ou un trouble de santé invalidant. Elle vous permet de faire connaître à votre futur établissement votre situation, les aménagements dont vous avez bénéficiés pendant votre scolarité et vos besoins pour la rentrée.



Elle est accessible depuis votre **dossier Parcoursup** (rubrique **profil / handicap**) et vous pouvez la renseigner avant le 3 avril 2024, puis la compléter une fois votre choix d'admission effectué.



Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de votre dossier.

Comment faire ?



Assurez-vous que la fiche est complète et bien renseignée.



Quand vous avez accepté de manière définitive la formation de votre choix, vous pourrez demander à Parcoursup que la fiche soit transmise automatiquement au **référé handicapé** de votre établissement d'accueil afin de permettre à celui-ci de procéder, avec vous, à une première évaluation de vos besoins.



Grâce à la **fiche de liaison**, le **référé handicapé** pourra évaluer vos besoins et échanger avec vous sur les aménagements dont vous pourrez bénéficier à la rentrée.



N'hésitez pas à contacter le **référé handicapé** si vous avez des questions, c'est votre contact privilégié.



Demander un aménagement des épreuves de sélection écrites ou orales

Lorsque vous faites un vœu pour une formation qui organise des épreuves écrites ou orales, vous pouvez demander un aménagement d'épreuves en envoyant un mail à une adresse indiquée dans votre dossier avec l'avis médical du médecin désigné par la CDAPH et le bordereau d'envoi téléchargeable depuis votre dossier / rubrique vœu / détail du vœu.

A noter : pour faciliter vos démarches, les aménagements qui vont ont été accordés pour les épreuves du baccalauréat s'appliqueront pour les concours sauf si vous sollicitez un changement.



Dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant



Demander le réexamen de son dossier en faisant une demande motivée au recteur

Dans quels cas ?

30 mai

A partir du 30 mai 2024, si vous ne recevez que des réponses négatives ou si les modalités d'accueil de la formation que vous souhaitez accepter ne sont pas compatibles avec votre situation / vos besoins particuliers, ou si un changement est intervenu dans votre situation après la confirmation de vos vœux.

4 juillet

A partir du 4 juillet 2024, si vous n'avez toujours aucune proposition d'admission adaptée à vos besoins particuliers et à votre situation.

Comment faire ?

Sollicitez la **Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de votre académie, pour faire valoir votre situation particulière (besoins d'accompagnement, de compensation, de soins, de transport, etc.), explicitée par des éléments précis, en envoyant :



Un message via la rubrique contact de votre dossier Parcoursup,



ou un courrier postal adressé au recteur de la région académique.

Comment la CAES étudie les dossiers ?

Elle étudie votre demande d'inscription en fonction de vos besoins et de votre situation.



Si vous avez renseigné votre fiche de liaison, elle en prend connaissance (cette fiche n'est pas obligatoire).



La CAES peut vous demander des justificatifs et appréciera les circonstances exceptionnelles que vous avez explicitées et qui justifient une inscription dans un établissement situé dans une zone déterminée.



Si votre demande est recevable, le recteur pourra vous faire une proposition d'inscription dans un établissement adapté à votre situation et à votre projet d'études supérieures.

Des questions ?



→ La FAQ

→ Boîte contact depuis votre dossier

Le numéro vert 0800400070

accessible aux personnes sourdes ou malentendantes



Point particulier pour les formations proposant de épreuves de sélection

Vœux

Vœux en apprentissage

Préférences et autres projets

Secteurs licences

Année de césure

Éléments du dossier

Formation

I.U.T. de Schiltigheim (67)

BUT - Gestion des entreprises et des administrations

Aménagement des épreuves

Demandez-vous à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour les épreuves de sélection ?

Oui

Non

Modifier

Retour

Certaines formations organisent des épreuves de sélection (épreuves écrites, entretien, etc.). Dans ce cadre, elles peuvent proposer des aménagements.

Les candidats ont la possibilité de demander à bénéficier de ces aménagements.

Les services d'assistance Parcoursup à disposition des candidats en situation de handicap

Vous avez des questions sur Parcoursup, votre dossier ou le fonctionnement de la procédure ou simplement pour des conseils, vous pouvez contacter des conseillers Parcoursup :

- en envoyant **un message via la messagerie accessible depuis votre dossier**. Vous devez utiliser cette messagerie si vous avez des questions spécifiques sur votre dossier personnel.
- en contactant le numéro vert **0 800 400 070** disponible du lundi au vendredi de 10h à 16h. Les conseillers Parcoursup peuvent répondre à toutes vos questions sur le fonctionnement de la procédure ou sur les formations et métiers qui vous intéressent.

Ce service est accessible aux personnes sourdes et malentendantes grâce au dispositif Acceo, une solution multi-supports (tablette, smartphone, et ordinateur) permettant de faciliter les échanges en accédant à 3 modes de communication :

- la transcription instantanée de la parole
- la visio-interprétation en langue des signes française.
- le visio-codage en Langue Française Parlée Complétée

Commission Académique d'Accès à l'Enseignement Supérieur

Présidée par le recteur, la CAAES réunit des chefs d'établissement du secondaire et du supérieur et des responsables des collectivités territoriales. Cette commission est en charge d'apporter des solutions d'inscription dans l'enseignement supérieur aux candidats qui n'ont reçu aucune proposition d'admission.

Elle garantit également aux candidats qui justifient d'une situation exceptionnelle (candidat en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant) **de pouvoir solliciter le réexamen de leur candidature** en vue d'une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

Les candidats peuvent solliciter la CAAES à partir du 30 mai 2024 en envoyant un mail via la rubrique « contact » de leur compte Parcoursup.



Mercredi 28 février
de 14h à 15h

**Quels dispositifs
pour accompagner
les candidats en
situation de handicap ?**



parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

DU SECONDAIRE AU SUPERIEUR

Service de la vie universitaire - Mission handicap

LE DISPOSITIF HANDICAP A L'UNIVERSITE



Un **dispositif d'accueil et d'accompagnement** des étudiants en situation de handicap commun aux universités d'Alsace et établissements associés

A l'Université de Strasbourg :

Le Service de la vie universitaire –
Mission handicap
Campus Esplanade – le Studium – 3^{ème} étage
svu-handicap@unistra.fr

Un réseau de **100 référents handicap**
dans les composantes et les services

Une **équipe plurielle** qui évalue les besoins des étudiants handicapés
et articulent la mise en œuvre des aménagements



[Témoignage de référents handicap](#)

CHIFFRES CLES 2022-2023

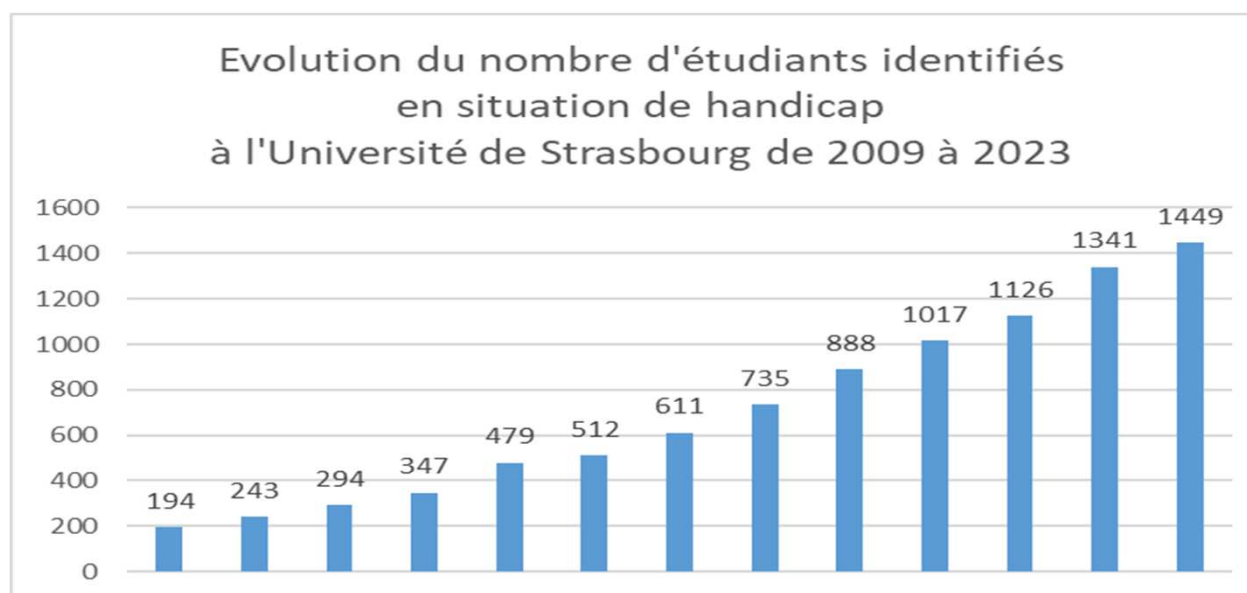
1449 étudiants identifiés en situation de handicap en 2022-2023

1423 avec un ou plusieurs handicap(s) permanent(s)

26 handicaps temporaires

Une augmentation de **8%** par rapport à l'année 2021-2022

3% de la population générale des étudiants de l'Unistra



DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



« J'ai peur que mon choix d'études soit incompatible avec mon handicap.

Je ne m'engage donc pas dans la filière qui me plaît pourtant le plus ? »



Les questions qu'il convient de se poser :

- Quelle formation pour quel métier /quels centres d'intérêt ?
- Mon domaine d'études tient-il compte de mes souhaits mais aussi de ma situation de santé ?
- Ai-je suffisamment exploré tous les choix de cursus possibles ?

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



« J'ai bénéficié d'aménagements au lycée.

J'aurais les mêmes à l'université ? »



- Si les aménagements obtenus au bac (notification et avis médical de la CDAPH) me conviennent et sont autorisés par le règlement des examens dans le supérieur
 - **L'étude de la demande est fluidifiée pour une reconduction simplifiée**
- Je peux demander à ce que les aménagements qui m'ont été accordés soient revus.
 - **Une nouvelle évaluation est proposée**

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



« Je n'ai pas de reconnaissance de mon handicap par la MDPH.

Je n'aurais pas d'accompagnement dans mes études ? »

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



Il n'est pas nécessaire d'avoir une reconnaissance de la MDPH pour bénéficier d'aménagements pédagogiques

Si vous avez eu un

PAP (Projet d'accompagnement personnalisé) ou un

PAI (Plan d'accueil individualisé)

Vous pouvez bénéficier d'aménagements pédagogiques

DES QUESTIONS ?

DES REPNSES...



« Il n’y a plus d’AESH (accompagnants d’élèves en situation de handicap) à l’université.

Qui va m’aider pendant les cours ? »

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



Des compétences distinctes partagées

L'université propose des aides humaines qui relèvent de la vie de campus (assistants d'études)

Les aides humaines qui relèvent des actes de la vie quotidienne peuvent être accordées dans le cadre d'une PCH (prestation de compensation du handicap) via la MDPH

DES QUESTIONS ?

DES REPNSES...



« J'aimerais tester la fac pour voir.

Est-ce possible ? »

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



Vous pouvez faire une demande via le site :

Certaines composantes de l'Université
prévoit des temps d'immersion à la carte

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



« Je postule pour une formation sélective.

Dois-je évoquer ma situation de handicap dans la lettre de motivation et lors de l'entretien ?

DES QUESTIONS ?

DES REPONSES...



Expliquer un parcours «spécifique» ou signaler l'impact de problèmes de santé sur un parcours scolaire peut éclairer une situation et permettre à l'évaluateur de mieux comprendre l'étalement ou les ruptures de parcours.

Cette indication reste néanmoins un élément supplémentaire parmi les critères définis pour la sélection.

UN ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS RENFORCE



- ❖ **4 accompagnateurs** dédiés aux primo entrants dès le mois de septembre
 - ❖ **2 accompagnateurs** pour des étudiants autistes tout au long de l'année
 - ❖ **123 assistants d'études**
 - ❖ **20 secrétaires d'examens**
- Sous contrat de
vacation,
gratifiés, formés**



[Témoignage d'assistant d'études](#)



[Témoignage de secrétaire d'examens](#)

AIDES HUMAINES ET TECHNIQUES

Aide humaine : secrétariat d'examens, prise de notes, aide aux déplacements sur le campus, à l'installation en salle de cours, à la recherche en bibliothèque, tutorat méthodologique ou pédagogique, aide à l'interface de communication, à l'intégration dans le groupe, etc



Aides techniques : atelier découverte de ressources d'apprentissage en ligne, utilisation de nouveaux logiciels, mise à disposition de matériels numériques/spécifiques, etc

AMENAGEMENT DES EXAMENS ET/OU DU CURSUS

Aménagements des examens

88% des étudiants ont bénéficié d'un ou plusieurs aménagements des examens

Aménagements du cursus

39% des étudiants ont bénéficié d'un ou plusieurs aménagements du cursus de formation

DE NOUVEAUX ESPACES DE VIE AU STUDIUM



La salle **HANDIVIE** 3^{ème} étage (repos, soins)

La salle **DIVERSITE** rdc (outils informatiques spécifiques)



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'AMENAGEMENTS 2024-2025 ?

ANTICIPER !

❖ Renseigner le **FORMULAIRE EN LIGNE** à partir du **30 mai 2024** pour une prise en compte par les services concernés AVANT LA RENTREE :
<https://amenagements-handicap.unistra.fr>

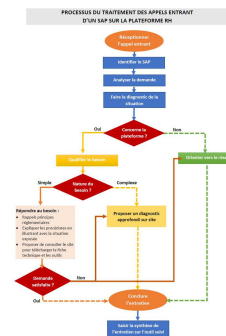


❖ Un **LOGIGRAMME** à votre disposition pour vous repérer dans les étapes

❖ La possibilité de joindre des pièces justificatives à votre demande (PPS, PAI, PAP, Geva-sco, aménagements au Bac, bilan orthophonique/neurologique, certificats médicaux etc)

Selon votre situation :

- Un entretien et/ou une visite médicale vous seront proposés **OU**
- Votre demande sera traitée directement sur la base des éléments envoyés
- Vous pourrez bénéficier ou non d'aménagements par cycle (tout au long de la formation qui conduit au diplôme préparé : Licence, Bachelor, BUT, DEUST, Master...)



TOUTES LES INFORMATIONS SUR : <https://handicap.unistra.fr/>

QUELQUES RESSOURCES UTILES

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Enseignement supérieur – étudiants en situation de handicap :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24670/etudiants-en-situation-de-handicap.html>

Un **guide d'accompagnement Parcousup** sur eduscol :

<https://eduscol.education.fr/2236/parcoursup-l-orientation-du-lycee-vers-l-enseignement-superieur>

Université de Strasbourg

<https://aidealareussite.unistra.fr/>

Des exercices et des outils pour s'entraîner

Découvrir les services de l'université

(module interactif; websérie fantastique : Galères vikings !)



DES VIDEOS A VOIR

Se rencontrer, c'est pas si facile...

<http://utv.unistra.fr/liste.php>



Noria TV : Le handicap à l'université

<https://www.youtube.com/watch?v=F1IMukJ-6Z8>

Handicap et études supérieures

En 7 épisodes

<https://www.dailymotion.com/playlist/x6xvc6>

<https://www.youtube.com/watch?v=XmAp2HK3Pv8>



DU SECONDAIRE AU SUPERIEUR

Dr Aude ROCHOUX

Service de santé étudiante (SSE)

LE SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTE

Qu'est-ce qu'un service de santé étudiante ?

« Chaque université est tenue d'organiser une protection médicale au bénéfice des étudiant·e·s... » Le décret du 13/03/2023 renforce ses missions et augmente son offre territoriale.

L'Université de Strasbourg met à disposition un **centre de médecine préventive**, le **Service de santé étudiante (SSE)** :

- Il propose **gratuitement des consultations** médicales et infirmières et mène des actions de prévention sur le campus mais également dans les cités universitaires.
- Il s'adresse **à tous les étudiants** de l'Université , établissements cocontractants (Enges, Ensas, Hear, Insa) avec une ouverture vers d'autres établissements avec des conventions.
- L'équipe du SSE est composée de 8 médecins, 7 infirmières, 7 psychologues (4,1 ETP), 2 assistantes sociales et du personnel administratif.
- Il n'y a pas rupture du parcours de soin pour les étudiants qui viennent au SSE et les médecins du service peuvent devenir le médecin traitant des étudiants.

LE SERVICE DE SANTÉ ETUDIANTE

Où nous trouver ?

📍 SSE Strasbourg

6, rue de Palerme

67000 STRASBOURG

P 7, rue de Palerme | 🦿 Rampe d'accès

Accueil : lundi au jeudi 8h30 - 17h30

vendredi 8h30 - 17h

📍 Antenne Illkirch | 72 route du Rhin

67400 Illkirch-Graffenstaden

Nous contacter

☎ 03 68 85 50 24

✉ sante.etudiants@unistra.fr



Prendre rendez-vous

🌐 www.doctolib.fr

→ SSE Strasbourg ou Antenne SSE Illkirch

☎ 03 68 85 50 24

Retrouvez-nous

✉ sante.unistra.fr

📷 [@sante.unistra](https://www.instagram.com/sante.unistra)

LE SERVICE DE SANTÉ ETUDIANTE

Consultations proposées

Consultations médicales :

Certificats et avis médicaux, examen de santé (visites médicales obligatoires) qui depuis la réforme a été orienté vers les publics prioritaires dont les étudiants en situation de handicap, gynécologie/contraception, sport, nutrition, tabacologie.

Consultations infirmières :

Soins infirmiers, vaccination, urgences, cohérence cardiaque /sophrologie et des formations de secourisme (PSC1 et gestes qui sauvent)

Le SSE, centre de planification :

Le SSE propose gratuitement le dépistage du VIH, des hépatites et autres IST.

Actions de prévention

Des actions de prévention sont organisées au cours de l'année universitaire (dépistage IST, tabac, nutrition, vaccination, audition). Pour les addictions, nous avons un partenariat avec les associations Ithaque et ALT.

Étudiants relais (3 dispositifs : RESCUE, Cité et Addicto)

LE SERVICE DE SANTÉ ETUDIANTE

Accompagnement et suivi des étudiants en situation de handicap

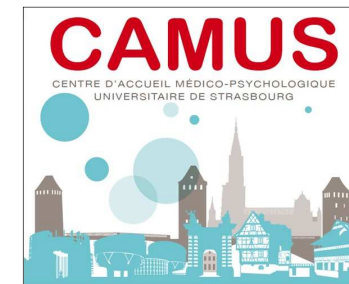
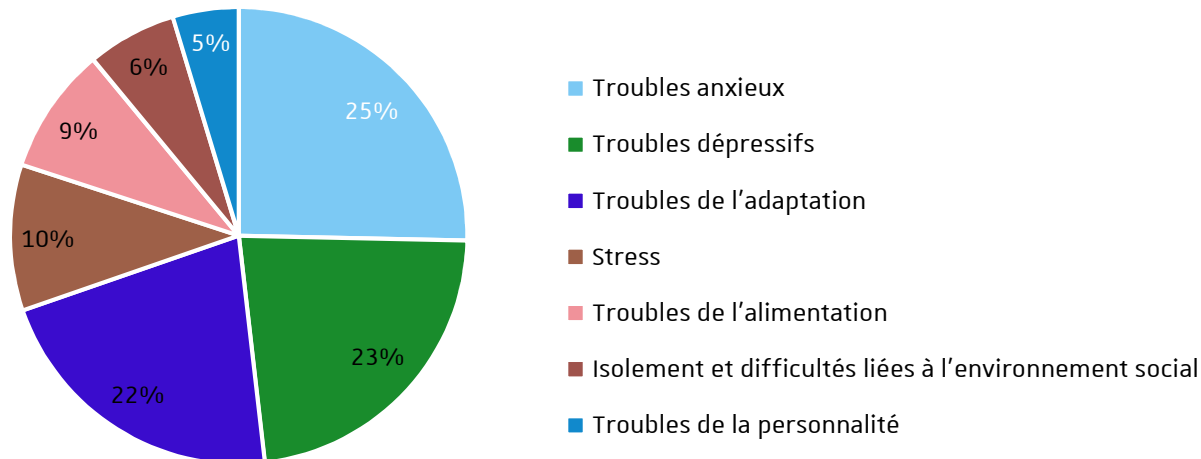
Le Service de santé étudiante (SSE) travaille en collaboration avec le Service de la vie universitaire - Mission handicap de l'Université de Strasbourg.

Le Service de la vie universitaire - Mission handicap traitera votre dossier et vous orientera ensuite, si besoin, vers un médecin du Service de santé étudiante.

Les médecins du SSE qui sont tous agréés par la MDPH émettent un **avis médical** au vu de la situation de handicap de l'étudiant. Cet avis légitime la demande au plan médical. Les aménagements et mesures compensatoires préconisées dans le cadre du cursus d'études et/ou aux examens sont précisés dans l'avis.

LE CENTRE D'ACCUEIL MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG (CAMUS)

- Un lieu dédié aux étudiants où on leur propose des consultations sur rendez-vous et sans frais avec des psychologues ou des psychiatres sur les sites de l' Esplanade, d'Illkirch et de Médecine.
- Pour une consultation ponctuelle, une orientation ou un suivi.
- Nombre de consultations/an : **8 886** contre 8313 en 2021-2022.



Sur rendez-vous au

☎ **03 88 52 15 51**

Site Internet :

🌐 **www.camus67.fr**

Courriel :

✉ **camus@unistra.fr**

DU SECONDAIRE AU SUPERIEUR

Céline LAJOIE et Sophie MENAULT

CROUS



ANNEE 2023-2024

**Le CROUS de STRASBOURG
et
Le Service Social Etudiant**





LE CROUS DE STRASBOURG

Centre **R**égional des **Œ**uvres
Universitaires et **S**colaires

1 quai du Maire Dietrich - 67004 STRASBOURG

Immeuble de la **GALLIA**

Tel **03 88 21 28 00**

www.crous-strasbourg.fr



Accueil des étudiants : 8 bis rue de Palerme Strasbourg

9h à 12h et de 13h à 16h



MISSIONS DU **CROUS**



Le **CROUS** a pour objectif de donner à tous les étudiants les moyens de réussir leur projet d'études

- en améliorant leurs conditions de vie et de travail
- en les accompagnant dans leurs projets et en les aidant dans leur quotidien.



LES PRINCIPAUX SERVICES du Crous de Strasbourg

Le **Crous de Strasbourg** propose sur l'ensemble de la Région Alsace **les services suivants :**

RESTAURATION

LOGEMENT

BOURSES & AIDES FINANCIÈRES

SERVICE SOCIAL

CULTURE

VIE DE CAMPUS

RELATIONS INTERNATIONALES



LE SERVICE DES BOURSES



La demande se fait chaque année :

15 mars 2024 au **15 mai 2024**

La demande de bourse est à faire en ligne sur le
site messervices.etudiants.gouv.fr

Cliquez sur « Dossier Social Etudiant » DSE

Si question suivi : messervices.etudiants.gouv.fr rubrique
assistance

Téléphone : 09 69 39 19 19



La Bourse de l'Enseignement Supérieur



Critères d'éligibilité :

- Etre inscrit dans une formation habilitée relevant du ministère de l'enseignement supérieur
- Age : moins de 28 ans **sauf pour les étudiants qui ont une reconnaissance MDPH**
- Nationalité :
 - Française
 - Européenne : séjour en France d'au moins un an à partir du premier septembre de l'année d'inscription
 - Etrangère : réfugié, protection subsidiaire, être résident en France depuis au moins 2 ans et attester d'un foyer fiscal de rattachement (père, mère, tuteur légal) en France depuis au moins deux ans.



Montant des bourses



Le montant est déterminé en fonction d'un barème selon les revenus des parents, la composition de la famille et l'éloignement par rapport au lieu d'études

8 échelons : 145,40 € à 633,50 € par mois, versés de septembre à juin **soit sur 10 mois**



Cursus et Droit à Bourse



Le nombre d'années aidées : limité à **7** droits sur l'ensemble du cursus

3 droits annuels supplémentaires pour les étudiants en situation de handicap (reconnaissance du handicap par le MDPH) soit 10 droits sur l'ensemble du cursus



Trouver un logement proche des campus



- **Les étudiants en situation de handicap sont prioritaires**
- **Le Crous propose des logements universitaires en résidence dont des logements adaptés pour Personnes à Mobilité Réduite dans certaines résidences à Strasbourg, Illkirch et Mulhouse.**



La procédure à suivre



Demande de logement par le biais du :
Dossier Social Etudiant
cochez la case « Demande de logement »

2 possibilités :

- Demande à adresser par mail :
logement@crous-strasbourg.fr
- Rendez-vous avec une assistante sociale :
secretariat.social@crous-strasbourg.fr



Trouver un logement quelques conseils



Ne pas attendre la rentrée

Contactez le service social entre le 1^{er} avril 2024 **et impérativement avant** la première semaine de juin 2024

Bien définir vos besoins : type de logement-lieux - aménagements nécessaires...

Possibilité de prendre RDV pour visiter le logement



Infos pratiques logement universitaire



BESOIN D'UN GARANT POUR LE LOGEMENT :

Dispositif VISALE - visale.fr

- Demande en ligne uniquement.

- Ouvert à tous les étudiants de moins de 30 ans pour les logements dans le parc public ou privé.



AIDES AU LOGEMENT APL & ALS :

Aides de la CAF - caf.fr

- Demande en ligne uniquement.

- Ouvert à tous, sous conditions fixées par la Caisse d'allocations familiales.



LA RESTAURATION



3€30 le repas dans les restaurants universitaires

(Gallia-Esplanade-Paul Appell-Illkirch-Cronenbourg)

Tarification à 1€ pour les étudiants boursiers et pour les non boursiers sur critères sociaux en situation de précarité . Demande à introduire via <https://epa.lescrous.fr/>)



Le paiement de vos repas s'effectue exclusivement avec votre **PASS Campus** ou **PASS Restos' U & Cafétérias**, équipés du porte-monnaie en ligne **IZLY**



LE SERVICE SOCIAL ETUDIANT



Mission et rôle :

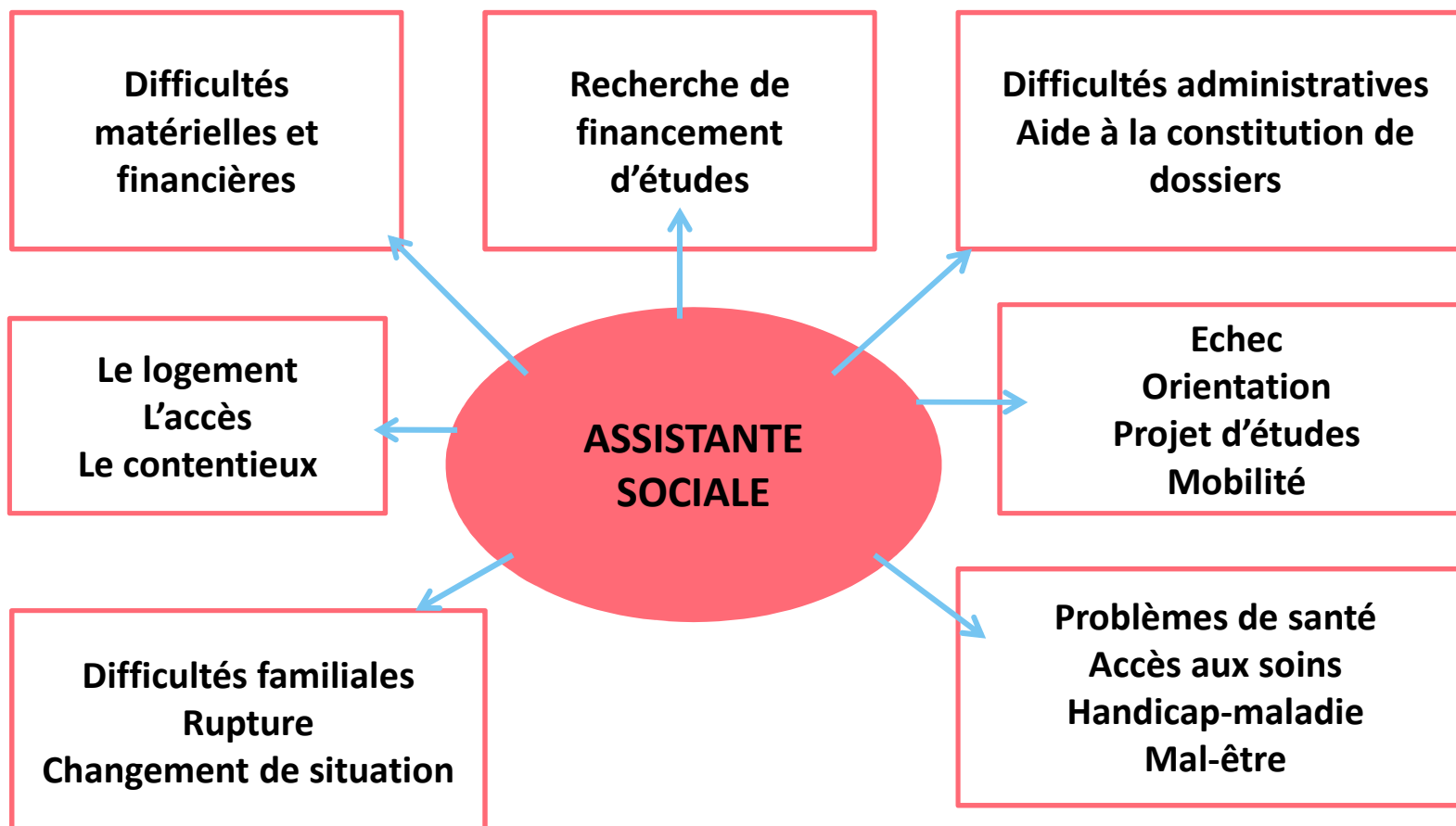
- Le service social a pour mission principale d'aider les étudiants à s'insérer au mieux dans leurs projets d'études et de les accompagner dans l'apprentissage de l'autonomie.
- Accueil - écoute- conseil et orientation
Aide psychologique et financière.
- Soumis au secret professionnel



LE SERVICE SOCIAL ETUDIANT



Les motifs d'intervention





LE SERVICE SOCIAL ETUDIANT



Les partenaires du service social étudiant

LE CROUS

Service des bourses-
logement-

Relations
internationales

Résidences
universitaires

L'UNIVERSITE

Les scolarités

Espace Avenir

SSE/ CAMUS

Mission handicap

Service de la Vie
Universitaire

LES ADMINISTRATIONS

CAF- CPAM

Services sociaux extérieurs

Les associations caritatives



Rencontrer une **assistante sociale**



- **Prise de rendez-vous en ligne avec l'assistante sociale de sa filière d'études :**

<https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr/>

- **En cas d'urgence ou difficulté dans la prise de rdv :**

secretariat.social@crous-strasbourg.fr

Tél : 03 88 21 28 48

ACCUEIL PHYSIQUE - STRASBOURG

8, bis rue de Palerme

ACCUEIL PHYSIQUE - MULHOUSE

Maison de l'étudiant, 1 rue Alfred Werner

MAISON DES PERSONNES HANDICAPEES

Suzanne JAEGLE

MDPH



Le passage à l'âge adulte : quels impacts sur vos droits ?

Transition entre les prestations enfants /adultes :

Aucune automaticité : introduire une nouvelle demande peut être nécessaire
Tenir compte des délais de traitement

Âge de référence pour les prestations attribuées par la CDAPH

(Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) :

- **L'AEEH** (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) : *jusqu'à 20 ans*
- **L'AAH** (Allocation aux adultes handicapés) : *à partir de 20 ans*
- **La RQTH** (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) : *à partir de 16 ans ou de 15 ans si le jeune est dégagé de l'obligation scolaire ou est autorisé à démarrer un apprentissage à cet âge.*

La PCH (Prestation de compensation du handicap)



L'AAEH

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AAEH) est **une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap.**

Cette allocation est accordée par la CDAPH en fonction du taux d'incapacité de l'enfant qui doit être supérieur à 80% ou compris entre 50 et 79 % si l'enfant fréquente un établissement d'enseignement adapté, ou si son état exige le recours à un dispositif adapté ou à des soins.

Elle peut être complétée, dans certains cas, d'un complément d'allocation.

Prestation familiale pouvant être versée jusqu'aux 20 ans.

Elle est versée par la Caisse d'Allocations Familiales ou l'organisme débiteur des prestations familiales (ex. : MSA ou SNCF).



L'AAH

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'avoir un minimum de ressources.

Elle est versée par la Caisse d'Allocations Familiales ou l'organisme débiteur des prestations familiales (ex. : MSA).

L'AAH est attribuée par la CDAPH si le taux d'incapacité évalué supérieur à 80 % ou si le taux est compris **entre 50 et 79%** et que la personne a une **restriction substantielle et durable d'accès à un emploi.**

La restriction est substantielle lorsque vous rencontrez des difficultés importantes d'accès à un emploi qui ne peuvent être compensées notamment par des mesures d'aménagement de poste de travail.

Il faut avoir au moins 20 ans (ou au moins 16 ans si l'on n'est plus considéré à la charge de ses parents pour le bénéfice des prestations familiales).



Points de vigilance

Il n'y a **pas d'automatisme** entre l'AAH et l'AAE

Une demande d'AAH peut être introduite avant les 20 ans

La CDAPH peut accorder les deux prestations entre 16 ans et 20 ans, si les conditions d'octroi le permettent. En ce **cas, la CAF versera soit l'AAH, soit l'AAE (selon les conditions administratives)**



LA PCH

La Prestation de Compensation du Handicap est une prestation personnalisée destinée à participer au financement de l'ensemble des dépenses liées à la compensation du handicap d'une personne (adulte ou enfant) vivant à domicile ou en établissement.

- **La PCH peut financer totalement ou partiellement** les dépenses liées à :
 - un besoin d'aides **humaines**,
 - un besoin d'aides **techniques**,
 - un **aménagement** du logement, du véhicule ou un surcoût lié aux transports,
 - des charges **spécifiques** ou **exceptionnelles**,
 - une aide animalière
- **La PCH est versée par la Collectivité Européenne d'Alsace** après ouverture du droit par la CDAPH.

PCH enfant jusqu'à 20 ans : L'enfant doit ouvrir droit à un complément de l'AAEH (sauf volet 3 aménagement du logement / véhicule)

PCH adulte, à partir de 20 ans. Seule l'éligibilité médicale est nécessaire.



Point de vigilance

Si un plan PCH notamment d'aide humaine est en place, il est important de pouvoir anticiper les démarches auprès de la MDPH afin que le plan soit révisé si il y a un changement notable dans la situation.



Nos coordonnées

Adresse (Site Strasbourg):

6 A rue du Verdon 67100 STRASBOURG

Tel : 03.69.49.39.00

accueil67.mdph@alsace.eu

Ouverture des locaux :

Lundi de 13h30 à 17h,

du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,

Vendredi de 9h à 12h.